

CADRE MÉTHODOLOGIQUE DU SEEEI

Service d'Étude des Équilibres Européens et Institutionnels

Méthodologie d'analyse nationale, comparative et européenne

Version institutionnelle — 2026

Document de référence de l'écosystème ADESS

Sommaire définitif

1. Préambule

2. Nature et positionnement du SEEEI

3. Finalités et principes méthodologiques

4. Architecture fonctionnelle du SEEEI

- Figure 1 — Architecture fonctionnelle du SEEEI

5. Méthodologie d'analyse

- 5.1 Analyse nationale
- 5.2 Analyse comparative
- 5.3 Analyse européenne

6. Sources, qualification et traçabilité

7. Productions et articulation avec l'écosystème ADESS

8. Gouvernance et garanties

9. Limites, évolution et perspectives

10. Conclusion

1. Préambule

Les enjeux de sécurité, de sûreté et de résilience s'inscrivent dans un environnement marqué par l'interdépendance croissante des risques, la diversité des organisations nationales et le développement des mécanismes de coopération européens.

Les États conservent des cadres juridiques, institutionnels, organisationnels et doctrinaux qui leur sont propres. Parallèlement, de nombreux enjeux sont désormais appréhendés dans un environnement européen associant politiques communes, instruments juridiques, agences spécialisées et mécanismes de coopération.

La compréhension de ces dynamiques suppose donc de pouvoir étudier simultanément les **spécificités nationales**, les **convergences et différences entre les États**, ainsi que leur **articulation avec le cadre européen**.

Dans cette perspective, **ADESS — Association des Experts en Sécurité et Sûreté** développe le **Service d'Étude des Équilibres Européens et Institutionnels (SEEEI)** comme composante d'étude européenne, institutionnelle et comparative de son écosystème.

Le SEEEI repose sur une approche structurée autour de trois niveaux complémentaires :

NATIONAL → COMPARATIF → EUROPÉEN

Il vise à organiser et mettre en perspective des connaissances issues de sources ouvertes, publiques ou légalement accessibles afin de contribuer à la production d'analyses, d'études, de travaux de veille et de publications.

Le SEEEI demeure un **dispositif associatif d'étude et d'analyse**. Il n'exerce aucune fonction opérationnelle et ne se substitue ni aux autorités nationales, ni aux institutions, agences ou mécanismes de coopération de l'Union européenne. Ce principe de non-substitution figurait déjà au cœur du cadre méthodologique initial.

Le présent document définit les principes communs applicables aux travaux du SEEEI et leur articulation avec le développement de l'écosystème ADESS. Il constitue un cadre évolutif, susceptible d'être actualisé en fonction des travaux conduits, du développement des implantations ADESS et des évolutions institutionnelles et européennes.

2. Nature et positionnement du SEEEI

Le **Service d'Étude des Équilibres Européens et Institutionnels (SEEEI)** constitue une composante de l'écosystème ADESS dédiée à l'étude des environnements institutionnels, des politiques de sécurité, de sûreté et de résilience, ainsi que des mécanismes de coopération à l'échelle nationale et européenne.

Il a pour vocation de fournir un **cadre commun d'analyse** permettant de relier trois niveaux complémentaires :

Le niveau national, consacré à la compréhension des organisations, cadres juridiques, politiques publiques, doctrines et dispositifs propres aux pays étudiés ;

Le niveau comparatif, permettant d'identifier les convergences, différences, spécificités et évolutions entre plusieurs environnements nationaux ;

Le niveau européen, destiné à mettre ces analyses en perspective avec le cadre juridique, les institutions, les agences, les politiques et les mécanismes de coopération de l'Union européenne.

NATIONAL → COMPARATIF → EUROPÉEN

Cette approche permet au SEEEI de dépasser une lecture exclusivement européenne en intégrant les réalités nationales qui participent à la construction, à la mise en œuvre et à l'évolution des politiques de sécurité et de coopération en Europe.

Positionnement dans l'écosystème ADESS

Le SEEI ne constitue pas une structure indépendante d'ADESS. Il s'inscrit dans un écosystème au sein duquel les différentes composantes remplissent des fonctions complémentaires.

Les **implantations nationales d'ADESS**, existantes ou futures, peuvent contribuer à la connaissance de leurs environnements respectifs. Ces connaissances peuvent ensuite alimenter, lorsque leur objet le justifie, les travaux comparatifs et européens du SEEI.

Le SEEI assure ainsi une fonction de **structuration, d'analyse et de mise en perspective**. Il ne centralise pas l'ensemble des activités ou productions d'ADESS et n'a pas vocation à se substituer aux autres composantes de l'écosystème.

Cette évolution complète le positionnement initial du SEEI, qui était principalement centré sur l'analyse des dynamiques institutionnelles européennes et l'articulation entre compétences nationales et instruments européens.

Principe de non-substitution

Le SEEI demeure exclusivement un **dispositif associatif d'étude, d'analyse, de veille et de production de connaissances**.

Il :

- n'est ni une institution ni une agence de l'Union européenne ;
- n'exerce aucune compétence régalienne ou opérationnelle ;
- ne constitue pas un service de renseignement ;
- ne constitue pas un mécanisme officiel d'échange d'informations entre États ;
- ne représente aucune autorité nationale ;
- ne se substitue à aucun dispositif institutionnel national ou européen.

Les institutions, agences, systèmes et mécanismes européens peuvent constituer des **objets d'étude ou des sources institutionnelles** du SEEI, sans que cela implique une affiliation, une délégation ou une participation officielle d'ADESS à leurs activités.

Cette séparation reprend directement l'un des garde-fous fondamentaux du cadre méthodologique d'origine.

Le SEEI observe, documente, analyse, compare et met en perspective. Il n'exerce aucune fonction institutionnelle ou opérationnelle.

3. Finalités et principes méthodologiques

Le cadre méthodologique du **Service d'Étude des Équilibres Européens et Institutionnels (SEEI)** vise à garantir la cohérence, la fiabilité et la comparabilité des travaux conduits dans son périmètre.

Il permet de structurer les connaissances issues de différents environnements nationaux, de développer des analyses comparatives et de les mettre en perspective avec les dynamiques institutionnelles et les mécanismes de coopération européens.

Finalités

Les travaux du SEEI poursuivent cinq finalités principales :

Comprendre — documenter les environnements nationaux, leurs organisations, leurs cadres juridiques et leurs politiques de sécurité, de sûreté et de résilience.

Comparer — identifier les convergences, différences et spécificités entre plusieurs modèles nationaux, sans établir de hiérarchie entre eux.

Mettre en perspective — analyser l’articulation entre les dispositifs nationaux et les politiques, institutions, agences et mécanismes de coopération de l’Union européenne.

Capitaliser — organiser les connaissances, analyses, sources et retours d’expérience afin de permettre leur réutilisation et leur actualisation.

Diffuser — produire des études, analyses, notes, publications et travaux de veille accessibles aux publics concernés par les activités d’ADESS.

Ces finalités prolongent celles du cadre initial, notamment l’étude de l’articulation entre compétences nationales et instruments européens, l’identification des complémentarités et la compréhension de la gouvernance multiniveau.

Principes méthodologiques

Les travaux conduits dans le cadre du SEEEI reposent sur les principes suivants :

Neutralité institutionnelle — les analyses sont conduites dans une démarche documentée, indépendante et non partisane.

Primauté du cadre juridique — les compétences, responsabilités et dispositifs sont analysés au regard des textes applicables et de leur niveau juridique.

Lecture systémique — les institutions et mécanismes étudiés sont replacés dans leur environnement et analysés dans leurs interactions.

Subsidiarité et répartition des compétences — les travaux distinguent les responsabilités relevant des États de celles exercées au niveau européen.

Transparence et traçabilité — les analyses reposent sur des sources identifiables, vérifiables et suffisamment contextualisées.

Comparabilité — les travaux comparatifs utilisent des critères communs tout en tenant compte des particularités juridiques, institutionnelles et organisationnelles propres à chaque pays.

Comprendre • Comparer • Mettre en perspective • Capitaliser • Diffuser

Ces principes constituent le **socle commun** des productions du SEEEI, quelle que soit la thématique ou l’échelle géographique étudiée.

4. Architecture fonctionnelle du SEEEI

L’architecture fonctionnelle du **Service d’Étude des Équilibres Européens et Institutionnels (SEEEI)** repose sur une logique de contribution progressive des différents environnements nationaux de l’écosystème ADESS.

Les implantations nationales, existantes ou futures, peuvent contribuer à la connaissance de leur environnement institutionnel, juridique et organisationnel. Ces connaissances peuvent être structurées selon une méthodologie commune afin d’alimenter, lorsque cela est pertinent, les travaux du SEEEI.

Le SEEEI permet ensuite d’articuler trois niveaux d’analyse complémentaires :

National — comprendre les caractéristiques propres à chaque environnement étudié.

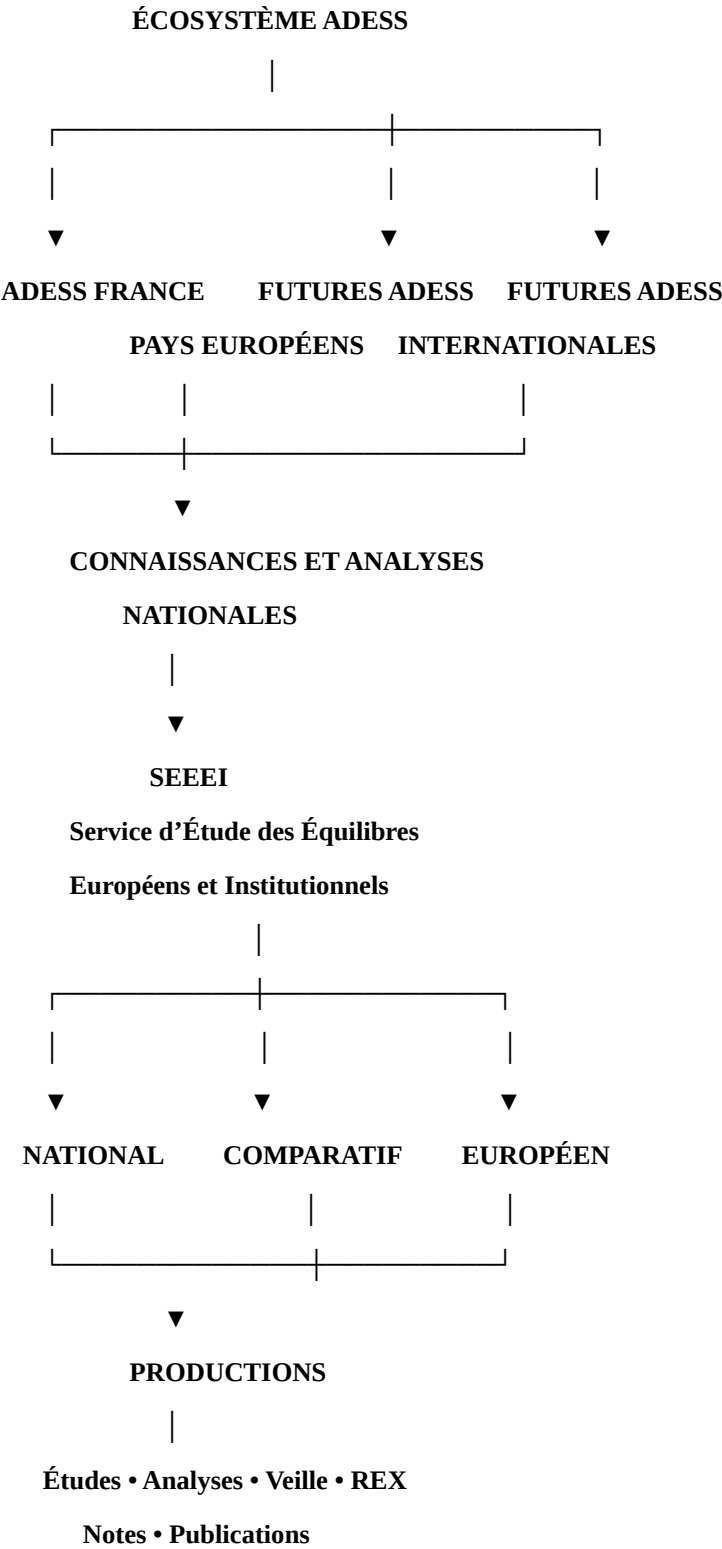
Comparatif — confronter plusieurs modèles nationaux afin d’identifier leurs convergences, différences et spécificités.

Européen — mettre ces analyses en perspective avec le cadre juridique, les politiques, institutions et mécanismes de coopération de l’Union européenne.

Cette architecture repose sur une logique de **contribution et de mise en perspective**, et non sur une relation hiérarchique entre les implantations ADESS.

Implantations → Connaissances nationales → SEEEI → Analyse nationale, comparative et européenne → Productions

Figure 1 — Architecture fonctionnelle du SEEEI



5. Méthodologie d'analyse

La méthodologie du **SEEEI** repose sur trois niveaux complémentaires — national, comparatif et européen — pouvant être mobilisés séparément ou conjointement selon l'objet du travail.

Chaque analyse doit définir son **périmètre, sa période de référence, ses sources et son niveau d'étude**. Elle distingue les faits établis, les dispositions juridiques, les orientations institutionnelles et les éléments relevant de l'analyse.

5.1 Analyse nationale

L'analyse nationale vise à comprendre un environnement dans son contexte propre avant toute comparaison.

Elle peut notamment porter sur :

- le cadre institutionnel et la répartition des compétences ;
- le cadre juridique et réglementaire ;
- les organisations et mécanismes de coordination ;
- les stratégies, doctrines et politiques publiques ;
- les dispositifs de sécurité, de sûreté, de résilience ou de gestion de crise concernés ;
- l'articulation éventuelle avec les mécanismes européens.

Les spécificités juridiques, administratives et organisationnelles du pays doivent être prises en compte afin d'éviter toute transposition artificielle d'un modèle national à un autre.

Principe : comprendre avant de comparer.

5.2 Analyse comparative

L'analyse comparative met en perspective plusieurs environnements nationaux à partir d'une **problématique et de critères communs**.

Elle vise à identifier :

les convergences, lorsque plusieurs modèles présentent des caractéristiques comparables ;

les différences, notamment juridiques, institutionnelles ou organisationnelles ;

les spécificités nationales, lorsqu'un dispositif dépend fortement du contexte propre à un État ;

les évolutions communes, lorsque plusieurs pays connaissent des transformations comparables ;

les modalités de coopération, lorsqu'elles permettent d'articuler plusieurs systèmes nationaux.

La comparaison n'a pas vocation à établir un classement entre les États ou à désigner un modèle comme référence. Elle constitue un outil de compréhension des différentes réponses apportées à des problématiques comparables.

Principe : comparer sans uniformiser ni hiérarchiser.

5.3 Analyse européenne

L'analyse européenne replace les travaux nationaux et comparatifs dans le cadre institutionnel et juridique de l'Union européenne.

Elle peut porter sur :

- les politiques et instruments juridiques européens ;
- les institutions, agences et organismes compétents ;
- les mécanismes de coopération ;

- les systèmes européens d'information lorsqu'ils relèvent du sujet étudié ;
- l'articulation entre compétences nationales et européennes ;
- les évolutions institutionnelles et réglementaires.

L'analyse peut suivre deux directions complémentaires :

National → Européen

Étudier comment les dispositifs nationaux s'articulent avec les mécanismes européens.

Européen → National

Étudier comment les politiques et instruments européens sont intégrés ou mis en œuvre dans différents environnements nationaux.

Cette approche conserve la logique de **gouvernance multiniveau** et d'articulation entre compétences nationales et instruments européens qui figurait déjà dans le cadre méthodologique initial.

Cycle méthodologique commun

DÉFINIR → DOCUMENTER → ANALYSER → COMPARER → METTRE EN PERSPECTIVE → PRODUIRE

Quelle que soit l'échelle retenue, les conclusions doivent rester proportionnées à la qualité et à l'étendue des informations disponibles.

6. Sources, qualification et traçabilité

Les travaux du **SEEEI** reposent sur des informations **ouvertes, publiques ou légalement accessibles**, conformément au principe de transparence des sources établi dès le cadre méthodologique initial.

Les sources utilisées peuvent notamment comprendre :

- les textes juridiques et réglementaires ;
- les publications des institutions, administrations, agences et organismes publics ;
- les rapports et documents officiels ;
- les publications scientifiques et académiques ;
- les études et publications professionnelles ;
- les données et ressources ouvertes dont l'origine peut être identifiée.

Qualification des sources

La sélection d'une source doit tenir compte de sa **nature, de son origine, de sa date, de sa fiabilité et de sa pertinence** au regard du sujet étudié.

Lorsque plusieurs sources présentent des informations divergentes, les travaux du SEEEI privilégient, lorsque cela est possible, les **sources juridiques, institutionnelles ou primaires**.

Une attention particulière doit être portée à la distinction entre :

fait établi • disposition juridique • position institutionnelle • analyse • hypothèse ou perspective

Cette distinction contribue à éviter qu'une interprétation soit présentée comme un fait établi.

Traçabilité et actualisation

Toute information déterminante pour une analyse doit pouvoir être reliée à une source identifiable.

Les productions doivent également préciser leur **date ou période de référence**, afin de tenir compte de l'évolution des cadres juridiques, institutionnels et organisationnels.

Identifier → Vérifier → Contextualiser → Citer → Actualiser

La traçabilité des sources constitue ainsi une condition essentielle de la **fiabilité, de la reproductibilité et de l'actualisation** des travaux du SEEEI.

7. Productions et articulation avec l'écosystème ADESS

Les travaux du **SEEEI** ont vocation à transformer les informations collectées et analysées en productions structurées, documentées et adaptées aux objectifs de l'écosystème ADESS.

7.1 Productions du SEEEI

Selon les sujets et le niveau d'analyse retenu, les productions peuvent notamment prendre la forme :

- d'analyses nationales ou comparatives ;
- d'études institutionnelles et européennes ;
- de notes et synthèses thématiques ;
- de travaux de veille et d'actualisation ;
- de retours d'expérience (REX) ;
- de *Concept Papers* et livres blancs ;
- d'articles et publications destinés à la diffusion des connaissances.

Chaque production doit respecter les principes méthodologiques définis dans le présent document et identifier clairement son **objet, son périmètre et sa période de référence**.

7.2 Articulation avec l'écosystème ADESS

Le SEEEI s'intègre dans un ensemble de composantes complémentaires :

ADESS Association constitue le socle associatif et humain permettant de mobiliser les compétences et expertises nécessaires aux différents travaux.

Les implantations nationales, existantes ou futures, peuvent contribuer à la connaissance de leurs environnements institutionnels, juridiques et professionnels et alimenter les travaux du SEEEI lorsque leur objet le justifie.

ADESS Connect constitue l'environnement numérique collaboratif destiné notamment à l'organisation des projets, au travail collectif et à la capitalisation des connaissances.

ADESS Global Crisis développe une approche consacrée aux problématiques de crise et de résilience. Des complémentarités peuvent exister avec les travaux du SEEEI lorsque les thématiques étudiées se recoupent, tout en maintenant des finalités distinctes.

L'articulation de ces composantes permet ainsi d'organiser une chaîne cohérente :

EXPERTISES → CONNAISSANCES → ANALYSES → CAPITALISATION → PUBLICATIONS

Le SEEEI constitue dans cette architecture une **fonction d'étude et de mise en perspective**. Il n'a pas vocation à absorber l'ensemble des productions ou activités de l'écosystème ADESS.

8. Gouvernance et garanties

Les travaux du **SEEEI** sont conduits dans le cadre de la gouvernance générale d'ADESS et selon les règles applicables aux projets, productions et publications de l'association.

La gouvernance méthodologique vise principalement à garantir la **cohérence, la qualité et la traçabilité** des travaux produits.

8.1 Organisation des travaux

Selon leur nature, les travaux peuvent associer des bénévoles, bénévoles experts, référents ou contributeurs disposant de compétences pertinentes pour le sujet étudié.

La production peut comprendre plusieurs étapes :

Cadrage → Contribution → Relecture → Validation → Publication → Actualisation

Le niveau de contrôle et de validation doit être adapté à la nature de la production, à sa sensibilité et au public auquel elle est destinée.

8.2 Garanties méthodologiques

Les productions du SEEEI doivent respecter plusieurs garanties fondamentales :

- **neutralité** dans la présentation et l'analyse des informations ;
- **traçabilité** des principales sources utilisées ;
- **respect du cadre juridique** applicable ;
- **distinction entre faits et analyses** ;
- **prise en compte des limites documentaires** ;
- **actualisation** lorsque l'évolution du sujet le nécessite ;
- **respect du principe de non-substitution** aux autorités et institutions nationales ou européennes.

Lorsque les informations disponibles ne permettent pas d'établir une conclusion suffisamment fiable, cette limite doit être explicitement mentionnée.

8.3 Responsabilité éditoriale

La publication d'un travail dans le cadre du SEEEI ne lui confère aucun caractère officiel ou institutionnel.

Les productions constituent des **travaux associatifs d'étude et d'analyse réalisés dans le cadre d'ADESS**. Elles doivent être présentées comme telles dans les documents et communications concernés.

La qualité du SEEEI repose sur trois exigences : rigueur méthodologique, traçabilité des travaux et clarté de son positionnement.

9. Limites, évolution et perspectives

Le **SEEEI** constitue un dispositif évolutif dont le développement doit rester proportionné aux capacités, aux ressources et aux implantations de l'écosystème ADESS.

9.1 Limites du dispositif

Les travaux du SEEEI reposent principalement sur des **sources ouvertes, publiques ou légalement accessibles**. Leur portée dépend donc de la disponibilité, de la qualité et de l'actualité des informations disponibles.

Le SEEEI :

- ne dispose d'aucune compétence institutionnelle ou opérationnelle ;
- n'a pas vocation à accéder à des informations classifiées ou protégées ;
- ne se substitue pas à l'expertise ou à la décision des autorités compétentes ;

- ne prétend pas à l'exhaustivité des dispositifs nationaux ou européens étudiés ;
- ne constitue pas un mécanisme officiel de coopération ou d'échange d'informations.

Ces limites participent à la définition même du dispositif et doivent être prises en compte dans l'interprétation de ses productions.

9.2 Évolution du SEEEI

Le cadre méthodologique a vocation à évoluer en fonction :

- du développement des travaux et publications ;
- de l'intégration de nouvelles compétences au sein d'ADESS ;
- du développement des implantations nationales ;
- de l'évolution des politiques et dispositifs européens ;
- des retours d'expérience issus de l'utilisation de la méthodologie.

Les évolutions significatives du présent cadre doivent faire l'objet d'une **révision identifiée et datée**, afin de conserver la traçabilité des différentes versions.

9.3 Perspectives européennes

Le développement progressif d'implantations ADESS dans plusieurs pays pourra enrichir la connaissance des environnements nationaux et renforcer les capacités d'analyse comparative du SEEEI.

À terme, cette dynamique pourra permettre d'étudier l'opportunité d'une **structuration européenne renforcée du SEEEI**, destinée notamment à faciliter la coordination méthodologique des travaux, leur mise en perspective et leur diffusion à l'échelle européenne.

Cette perspective constitue une **orientation de développement** et non une structure institutionnelle déjà constituée.

L'objectif demeure de construire progressivement une capacité d'analyse fondée sur la connaissance des réalités nationales et leur mise en perspective européenne :

Connaître les environnements nationaux → développer la comparaison → renforcer la compréhension des dynamiques européennes.

Le caractère évolutif du dispositif était déjà prévu dans le cadre méthodologique initial, qui indiquait que celui-ci pouvait évoluer selon les besoins et les travaux conduits.

10. Conclusion

Le **Service d'Étude des Équilibres Européens et Institutionnels (SEEEI)** constitue une composante de l'écosystème ADESS destinée à structurer l'étude des environnements nationaux, leur analyse comparative et leur mise en perspective européenne.

Son approche repose sur une logique simple :

NATIONAL → COMPARATIF → EUROPÉEN

Cette méthodologie permet de prendre en compte les spécificités propres à chaque pays tout en développant une lecture transversale des enjeux de sécurité, de sûreté, de résilience et de coopération en Europe.

Fondés sur des **sources ouvertes, publiques ou légalement accessibles**, les travaux du SEEEI s'inscrivent dans une démarche de neutralité, de traçabilité et de respect de la répartition des compétences. Ils ne se substituent à aucune autorité, institution, agence ou mécanisme national ou européen.

Le développement progressif des implantations ADESS pourra enrichir cette capacité d'analyse en apportant une meilleure connaissance des différents environnements nationaux et en favorisant la réalisation de travaux comparatifs.

Le présent cadre constitue ainsi un **référentiel méthodologique commun et évolutif**, destiné à accompagner le développement du SEEEI et à garantir la cohérence de ses futures productions.

Comprendre les réalités nationales, comparer les modèles et mettre en perspective les dynamiques européennes.